

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **LN24**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Rue des Francs

N° : 79

Boîte :

Code postal : 1040

Commune : Etterbeek

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0711.723.741

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

13-01-2022

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 02-06-2025

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2024

au

31-12-2024

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2023

au

31-12-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.3, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.6, C-cap 6.4.1, C-cap 6.4.2, C-cap 6.5.1, C-cap 6.5.2, C-cap 6.17, C-cap 6.18.2, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### Scalais Cécile

Rue Berkendael 195  
1190 Forest  
BELGIQUE

Début de mandat : 2024-09-25

Fin de mandat : 2027-05-31

Administrateur

### BEERLANDT Johan

Avenue Louise 397 b009  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Début de mandat : 2024-09-25

Fin de mandat : 2027-05-31

Administrateur

### ACCESS DIRECT SA

0448435948  
sentier du Chafor 3 41  
5030 Gembloux  
BELGIQUE

Début de mandat : 2024-09-25

Fin de mandat : 2027-05-31

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Rion Pierre  
rue de Mellemont 38  
1360 Perwez  
BELGIQUE

### AXEMEDIA SA

0439503238  
Rue des Francs 79  
1040 Etterbeek  
BELGIQUE

Début de mandat : 2024-09-25

Fin de mandat : 2027-05-31

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

le Hodey Patrice  
avenue Bon Air 17  
1640 Rhode-Saint-Genèse  
BELGIQUE

### IPM GROUP SA

0403508716  
rue des Francs 79  
1040 Etterbeek  
BELGIQUE

Début de mandat : 2024-09-25

Fin de mandat : 2027-05-31

Président du Conseil d'Administration

Représenté directement ou indirectement par :

le Hodey François  
Avenue Lequime 58A  
1640 Rhode-Saint-Genèse  
BELGIQUE

**IPM RADIO SA**

0479090720

rue des Francs 79

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-09-25

Fin de mandat : 2027-05-31

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Pierrard Denis

BELGIQUE

**RSM InterAudit SRL (B-00091)**

0436391122

Lozenberg 18

1932 Sint-Stevens-Woluwe

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-05-30

Fin de mandat : 2025-05-26

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Delacroix Marie (A02141)

Lozenberg 18

1932 Sint-Stevens-Woluwe

BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20	<u>0</u>	<u>0</u>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<u>1.024.004</u>	<u>1.339.509</u>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	1.247	2.763
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	1.022.706	1.336.696
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	19.205	37.165
Mobilier et matériel roulant		24	80.440	110.703
Location-financement et droits similaires		25	601.807	816.030
Autres immobilisations corporelles		26	321.254	372.797
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	50	50
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	50	50
Actions et parts		284	50	50
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>1.018.449</u></b>	<b><u>1.416.183</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>650.353</b>	<b>1.112.141</b>
Créances commerciales		40	630.883	1.100.003
Autres créances		41	19.470	12.138
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>305.676</b>	<b>65.442</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>62.420</b>	<b>238.600</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b><u>2.042.453</u></b>	<b><u>2.755.692</u></b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>				
Capital		10/15	<b><u>-10.283.379</u></b>	<b><u>-7.012.970</u></b>
Capital souscrit	6.7.1	10/11	<b>11.350.000</b>	<b>11.350.000</b>
Capital non appelé		10	11.350.000	11.350.000
En dehors du capital		100	11.350.000	11.350.000
Primes d'émission		101		
Autres		11		
		1100/10		
		1109/19		
<b>Plus-values de réévaluation</b>				
		12		
<b>Réserves</b>				
Réserves indisponibles		13		
Réserve légale		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		130		
Acquisition d'actions propres		1311		
Soutien financier		1312		
Autres		1313		
Réserves immunisées		1319		
Réserves disponibles		132		
		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>-21.633.379</b>	<b>-18.362.970</b>
<b>Subsides en capital</b>				
		15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>				
		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Pensions et obligations similaires		16	<b><u>20.000</u></b>	<b><u>263.000</u></b>
Charges fiscales		160/5	<b>20.000</b>	<b>263.000</b>
Grosses réparations et gros entretien		160		
Obligations environnementales		161		
Autres risques et charges	6.8	162		
		163		
		164/5	20.000	263.000
<b>Impôts différés</b>				
		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>12.305.832</u></b>	<b><u>9.505.663</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>1.343.857</b>	<b>1.438.866</b>
Dettes financières		170/4	1.343.857	1.438.866
Emprunts subordonnés		170	736.100	565.983
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	420.749	632.883
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	187.008	240.000
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>10.947.502</b>	<b>8.050.576</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	269.815	587.575
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	455.276	1.212.141
Fournisseurs		440/4	455.276	1.212.141
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	97.760	133.515
Impôts		450/3	12.253	1.983
Rémunérations et charges sociales		454/9	85.506	131.532
Autres dettes		47/48	10.124.652	6.117.345
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>14.472</b>	<b>16.221</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>2.042.453</b>	<b>2.755.692</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>2.816.884</b>	<b>2.948.997</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	2.738.342	2.933.359
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	50.120	15.638
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	28.422	
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>5.990.128</b>	<b>7.697.908</b>
Approvisionnements et marchandises		60	1.895	
Achats		600/8	1.895	
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	4.524.140	5.561.687
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	1.051.022	1.320.906
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	333.219	513.828
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	10.757	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	1.391	14.963
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	67.703	286.524
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>-3.173.244</b>	<b>-4.748.911</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>312</b>	<b>1</b>
Produits financiers récurrents		75	312	1
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	312	1
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>97.076</b>	<b>99.654</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	97.076	99.654
Charges des dettes		650	95.287	96.137
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	1.789	3.517
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>-3.270.008</b>	<b>-4.848.565</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	<b>401</b>	<b>978</b>
Impôts		670/3	438	978
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	37	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>-3.270.408</b>	<b>-4.849.543</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>-3.270.408</b>	<b>-4.849.543</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>-21.633.379</b>	<b>-18.362.970</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-3.270.408	-4.849.543
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-18.362.970	-13.513.428
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>-21.633.379</b>	<b>-18.362.970</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

**ANNEXE****ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	20P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>0</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003		
Autres	(+)/(-) 8004	0	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	(20)	<b>0</b>	
<b>Dont</b>			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**FRAIS DE DÉVELOPPEMENT**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8051P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>47.085</b>
8021		
8031		
(+)/(-) 8041		
8051	<b>47.085</b>	
8121P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>44.322</b>
8071	1.516	
8081		
8091		
8101		
(+)/(-) 8111		
8121	<b>45.838</b>	
81311	<b>1.247</b>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

#### Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

#### Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

#### Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

#### Plus-values au terme de l'exercice

#### Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

#### Plus-values au terme de l'exercice

#### Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

#### Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

#### Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

#### VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8192P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>149.871</b>
8162	12.237	
8172		
(+)/(-) 8182	1.211.440	
8192	<b>1.373.547</b>	
8252P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8212		
8222		
8232		
(+)/(-) 8242		
8252		
8322P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>112.705</b>
8272	30.197	
8282		
8292		
8302		
(+)/(-) 8312	1.211.440	
8322	<b>1.354.342</b>	
(23)	<b>19.205</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	XXXXXXXXXX	205.690
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163		
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	205.690	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	XXXXXXXXXX	94.987
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	30.263	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	125.250	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24)	80.440	

**LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXX	2.265.592

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8164

Cessions et désaffectations

8174

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8184

-1.211.440

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8194

1.054.152

**Plus-values au terme de l'exercice**

8254P

XXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

Actées

8214

Acquises de tiers

8224

Annulées

8234

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8244

**Plus-values au terme de l'exercice**

8254

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8324P

XXXXXXXXXX

1.449.561

**Mutations de l'exercice**

Actés

8274

214.224

Repris

8284

Acquis de tiers

8294

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8304

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8314

-1.211.440

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8324

452.345

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(25)

601.807

**DONT**

Terrains et constructions

250

Installations, machines et outillage

251

601.807

Mobilier et matériel roulant

252

**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	773.995
8165		
8175		
(+)/(-) 8185		
8195	773.995	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	401.197
8275	51.543	
8285		
8295		
8305		
(+)/(-) 8315		
8325	452.741	
(26)	321.254	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

### AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**Mutations de l'exercice**

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8393P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>50</b>
8363		
8373		
(+)/(-) 8383		
8393	<b>50</b>	
8453P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8413		
8423		
8433		
(+)/(-) 8443		
8453		
8523P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8473		
8483		
8493		
8503		
(+)/(-) 8513		
8523		
8553P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
(+)/(-) 8543		
8553		
(284)	<b>50</b>	
285/8P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8583		
8593		
8603		
8613		
(+)/(-) 8623		
(+)/(-) 8633		
(285/8)		
8653		

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF****AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

assurance auto

services informatiques

achat de documentaires

Exercice
6.160
10.467
45.793

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice  
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	11.350.000
(100)	11.350.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
 Catégories d'actions

Actions nominatives  
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

**Capital non libéré**

Capital non appelé  
 Capital appelé, non versé  
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
     Montant du capital détenu  
     Nombre d'actions correspondantes  
 Détenues par ses filiales  
     Montant du capital détenu  
     Nombre d'actions correspondantes

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
     Montant des emprunts convertibles en cours  
     Montant du capital à souscrire  
     Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
     Nombre de droits de souscription en circulation  
     Montant du capital à souscrire  
     Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

**Capital autorisé non souscrit**

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Parts non représentatives du capital**

Répartition  
     Nombre de parts  
     Nombre de voix qui y sont attachées  
 Ventilation par actionnaire  
     Nombre de parts détenues par la société elle-même  
     Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
<b>1954 srl</b> 0644676351 rue Gachard 68 1050 Ixelles BELGIQUE	VOTE	166.367		0,8
<b>Belfius Insurance SA</b> 0405764064 place Charles Roger 11 1210 Saint-Josse-ten-Noode BELGIQUE	VOTE	3.479.681		16,78
<b>Besix group SA</b> 0400459154 Av. des Communautés 100 1200 Woluwe-Saint-Lambert BELGIQUE	VOTE	1.943.143		9,37
<b>Finance &amp; Invest Brussels SA</b> 0426936986 rue aux Laines 70 1000 Bruxelles BELGIQUE	VOTE	750.000		3,62
<b>IPM group SA</b> 0403508716 rue des Francs 79 1040 Etterbeek BELGIQUE	VOTE	14.130.442		68,14
<b>Ice Patrimoniaux srl</b> 0674517808 place Mac-Auliffe 35 6600 Bastogne BELGIQUE	VOTE	266.367		1,28

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

provision pour risques et charges diverses

Exercice
20.000

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	269.815
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	269.815
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	(42)	<b>269.815</b>
--	------	----------------

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	1.343.857
Emprunts subordonnés	8812	736.100
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	420.749
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	187.008
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

	8912	<b>1.343.857</b>
--	------	------------------

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

	8913	
--	------	--

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

## Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

## Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

## Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

## Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)**

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	12.253
450	
9076	
9077	85.506

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

intérêts à payer

Exercice
14.472

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Chiffre d'affaire

Ventilation par marché géographique

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

**CHARGES D'EXPLOITATION**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	2.738.342	2.933.359
740		
9086	13	22
9087	16,2	22,6
9088	28.750	37.528
620	838.418	1.021.903
621	195.460	231.935
622		
623	17.145	67.068
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	10.757	
Reprises	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	1.391	14.963
Autres	641/8		
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

**RÉSULTATS FINANCIERS****PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

**CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES****Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

**Autres**

Frais bancaires

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654	160	1.592
655		
	1.629	1.926

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b><u>28.422</u></b>	
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)	<b>28.422</b>	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	5.476	
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620	22.000	
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	946	
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b><u>67.703</u></b>	<b><u>286.524</u></b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)	<b>67.703</b>	<b>286.524</b>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620	-221.000	263.000
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	288.703	23.524
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés  
 Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif  
 Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés  
 Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

DNA

Codes	Exercice
9134	<b>438</b>
9135	
9136	
9137	438
9138	
9139	
9140	
	63.433

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives  
 Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs  
 Autres latences actives

Latences passives  
 Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	14.865.566
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)  
 Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel  
 Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	830.224	1.065.786
9146	646.543	622.313
9147	192.255	210.947
9148	10.195	4.891

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

**GARANTIES RÉELLES****Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	



**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Option d'achat leasing matériel studio  
la garantie locative

Exercice
10.648
47.155

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES LIÉES**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Placements de trésorerie**

Actions

Créances

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

**Cessions d'actifs immobilisés**

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351	<b>10.124.652</b>	<b>6.122.075</b>
9361		
9371	10.124.652	6.122.075
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

**ENTREPRISES ASSOCIÉES****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs****AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	<b>13.869</b>
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

SA IPM Group NV  
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand  
0403508716  
rue des Francs 79  
1040 Etterbeek  
BELGIQUE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

---

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## REGLES GENERALES

Les principes généraux contenus dans l'AR du 29/04/2019 portant application du Code des sociétés et des associations (CSA). Les règles qui suivent ne disposent que pour les modes d'évaluation laissés à l'appréciation des entreprises. Le Conseil se réserve la possibilité de déroger à ces règles chaque fois que la loi fiscale autorisera des prises en charge ou des immunités spéciales.

Toutes modifications ou dérogations feront l'objet d'une décision motivée du Conseil d'administration.

Evaluation des changements de règles d'évaluation par rapport à 2022 :

- Les charges à reporter pour les documentaires : les premiers 40% sont pris en charge à la date de la facture. En n-1, ces premiers 40% étaient pris au moment de la première diffusion.
- Au niveau de la RMB, en N-1, la rémunération nette était prise en #70. Depuis 2023, le montant brut est comptabilisé en #70 et les commissions en #61

## ACTIF DU BILAN

### I. Frais d'établissement

Il s'agit des frais de constitution ou d'augmentation de capital, des frais d'émission d'emprunts, ainsi que les frais de restructuration (prépensions - bulletin n 6 de la Commission des Normes Comptables).

Ces frais sont amortis en 5 ans.

### II. Immobilisations incorporelles

Ces actifs sont valorisés à leur coût de revient ou à leur valeur d'utilisation si celle-ci est inférieure Art 3 :38 de l'AR du 29/04/2019 portant application du Code des sociétés et des associations (CSA), majoré d'éventuels intérêts intercalaires.

Il s'agit : -des frais de développements :

" des concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires (Logiciels) ;

" du Goodwill.

Durée de l'amortissement :

" -Logiciels informatiques : 5 ans.

" -Développements de sites internet : 3 ou 5 ans à partir de la mise en production en fonction de la durée de vie de l'investissement.

" -Développements programmes informatiques : 3 ou 5 ans à partir de la mise en production en fonction de la durée de vie de l'investissement

" -Goodwill (Fonds de commerce, manchettes (titre du journal) : 5 ans

### III. Immobilisations corporelles

La valeur d'entrée en comptabilité correspond à la valeur d'acquisition en cas d'achat plus tous les frais accessoires s'y référant et les éventuels intérêts intercalaires. Cette valeur peut encore être celle des actifs reçus par voie d'apport.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux taux fiscalement admis et décrits dans les rubriques ci-dessous, sauf exception, ils sont calculés à partir du mois de mise en production de l'investissement.

Cependant, le Conseil peut pratiquer des amortissements complémentaires ou accélérés pour les biens qui viendraient à se déprécier pour des raisons économiques ou technologiques, qui seraient usés prématurément ou qui seraient désaffectés.

Lorsque des dérogations sont appliquées, il en sera fait mention dans l'annexe du bilan.

Taux d'amortissements :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement .....	L	NR	20.00 - 20.00	0.00 - 0.00
2. Immobilisations incorporelles ..	L	NR	20.00 - 20.00	0.00 - 0.00
3. Bâtiments industriels, admini- stratifs ou commerciaux * .....				
4. Installations, machines et outillage * .....	L	NR	20.00 - 33.33	0.00 - 0.00
5. Matériel roulant * .....				
6. Matériel de bureau et mobilier*	L	NR	20.00 - 20.00	0.00 - 0.00
7. Autres immobilisations corp. * ..	L	NR	10.00 - 10.00	0.00 - 0.00

\* Y compris les actifs détenus en location-financement ; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

## V. Immobilisations financières

A l'origine, les participations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport à l'exclusion des frais qui s'y rapportent.

A la fin de chaque exercice, le conseil détermine une valeur estimative de chaque participation suivant les critères d'évaluation définis ci-dessous. Il procède ensuite, le cas échéant, à la modification des valeurs comptables, soit d'origine, soit déjà modifiées, en suivant les règles décrites ci-après.

Le choix du critère est arrêté par le Conseil, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, en fonction des caractéristiques du titre considéré.

Lorsque le critère adopté cesse d'être significatif, celui-ci est abandonné. Une mention spéciale sera faite dans l'annexe.

Les critères d'évaluation :

### " Filiales et sous-filiales

On tiendra compte d'une des valeurs suivantes ou la moyenne de deux ou plusieurs d'entre elles pour chaque participation :

o valeur de l'actif net comptable

o valeur de réalisation de la participation

o valeur de souscription dans le cas de nouveaux titres de sociétés existantes ou de titres de sociétés récemment constituées

o valeur boursière dans le cas où le marché et le cours sont significatifs

o valeur patrimoniale c'est-à-dire l'actif net comptable réévalué

o valeur établie par un expert tiers

o valeur établie sur un calcul DCA ou de multiples

### " Sociétés liées (autres que filiales)

Il sera procédé avec les autres sociétés du groupe détenant une participation dans l'entreprise commune, une évaluation unique selon les critères repris au point précédent et sans préjudice à l'autonomie des conseils d'administration concernés.

" Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

o Autres immobilisations financières.

Les titres seront traités comme suit :

les titres cotés : pour les titres cotés dont le cours et le marché sont jugés significatifs, c'est le dernier cours de l'exercice qui est utilisé;

les titres non cotés : pour les titres non cotés ou pour ceux dont le marché et le cours ne sont pas significatifs, les mêmes critères d'évaluation repris pour les titres des entreprises liées seront d'application.

Modifications des valeurs comptables :

Il ne sera procédé à des réductions de valeur, à des réévaluations et des reprises de réduction au-delà des valeurs initiales et suivant les critères adoptés ci-dessus que si, de l'avis du conseil, les moins-values observées ont un caractère durable.

Dans ce cas, les réductions de valeur et les reprises de réduction seront portées respectivement au débit et au crédit du compte de résultats.

Quant aux réévaluations au-delà des valeurs initiales, celles-ci seront portées au crédit du compte de réévaluations visé à la rubrique III du passif, jusqu'à réalisation des titres.

Toute réduction faisant suite à une telle réévaluation sera portée au débit du compte de résultats.

Le Conseil note que les réévaluations de titres sont toujours facultatives.

## VI. Créances

Lorsque le débiteur est une entreprise liée ou avec laquelle il existe un lien de participation et lorsque les créances ont pour but de soutenir durablement l'activité, celles-ci seront classées dans les immobilisations financières.

Des réductions de valeur sont actées sur les créances classées en immobilisations financières comme sur les autres créances à un an au plus dans les cas suivants :

" état d'insolvabilité évident indépendant d'une faillite ou d'un concordat dans la mesure où la récupération devient vraiment improbable ;

" faillite ou concordat du débiteur dans la mesure où le dividende escompté dans la masse est insuffisant ;

" baisse du cours de la devise dans laquelle est libellée la créance ;

" réalisation d'une condition ou d'un événement résolutoire de tout ou partie de la créance ;

Les pourcentages de réduction de valeur de créances (hors TVA) sont :

" faillite et concordat 100 %

" dossiers à l'avocat 80 %

" dossiers en recouvrement 50 %

#### VII. Les stocks

Les entrées sont valorisées au prix d'acquisition + frais et les sorties sont valorisées au prix moyen pondéré.

#### IX. Valeurs disponibles

Une réduction de valeur est actée en cas de baisse des cours de change sur les avoirs libellés en devises étrangères.

Les avoirs en devises sont estimés au dernier cours utile du mois.

#### IX. Comptes de régularisation

Afin de respecter l'annualité des charges et produits, les comptes de régularisation, tant au passif qu'à l'actif, sont utilisés pour affecter à un exercice ultérieur les proratas de charges à reporter ou à l'exercice considéré les proratas de produits non encore perçus, avec application de la règle proportionnelle en cas d'imputation pour partie.

Documentaires : Les documentaires sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, en ce compris les commissions d'intermédiaires. Le coût d'acquisition est pris en charge au rythme des diffusions : 40% lors de la première diffusion, 40% six mois plus tard à la deuxième diffusion et le solde de 20% encore trois mois plus tard lors de la troisième diffusion.

### PASSIF DU BILAN

#### III. Plus-value de réévaluation

Toute plus-value actée sera compensée par une imputation équivalente dans le compte de passif "plus-value de réévaluation" et n'en sera extournée qu'en cas de réalisation du bien auquel elle se rapporte.

#### VII. Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et des charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir. Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée des charges et des risques pour lesquelles elles ont été constituées.

Engagement résultant de prépensions conventionnelles : afin de respecter l'article 3:32 de l'AR du 29/04/2019 portant application du Code des sociétés et des associations (CSA), il est décidé de prendre en charge dans l'exercice le montant des engagements de prépension que la société a souscrits.

L'estimation de cette provision est faite en estimant la charge réelle de chaque prépension jusqu'à l'âge de la pension. Cette provision est à réévaluer chaque année. Elle peut faire l'objet d'un calcul d'actualisation couplée à une table de mortalité. La provision initiale est activée et amortie en 5 ans.

#### VIII. Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Toutefois, cette rubrique comprendra en outre des provisions pour faire face aux impôts de l'exercice et aux dettes de caractère social attribuables à des prestations accomplies par le personnel durant l'exercice écoulé mais qui ne seront payées qu'au cours de l'exercice suivant.

#### X. Comptes de régularisation

### COMPTES DE RESULTAT

Les recettes des paris sont comptabilisées en net. Le chiffre d'affaires est égal au montant des mises des joueurs minoré du montant de leurs gains.

### ENGAGEMENTS ET RECOURS

Les engagements et recours sont évalués au montant résiduel figurant dans les actes par lesquels ils ont été souscrits par la société au profit des tiers.





## AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

### Continuité :

Sur base des perspectives 2025 décrites ci-après, les comptes 2024 ont été établis dans une approche de continuité.

### Perspectives 2025 :

Les discussions relatives à la réorganisation financière de LN24 ont abouti favorablement en avril 2025. L'élément central de cette réorganisation est une augmentation de capital de 9,975 k€, réalisée le 25 avril 2025.

Les projections financières indiquent que la trésorerie disponible devrait permettre de couvrir les besoins de la société jusqu'à décembre 2027. Selon le business plan, il est attendu que LN24 atteigne l'équilibre financier durant cet exercice 2027.

Le projet stratégique de LN24 marque un tournant majeur avec l'intégration d'un nouveau pilier à son offre, principalement le week-end : le sport, incarné par le lancement de LN24 Sports. Dans cette dynamique, la chaîne amorce une diversification de ses contenus afin d'élargir son audience, renforcer sa position sur le marché, et accroître ses revenus publicitaires.

Parallèlement, l'optimisation des coûts se poursuivra, notamment grâce au meilleur équilibre possible entre productions internes et contenus achetés, ainsi qu'à des coopérations techniques renforcées.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



SA Les News 24  
Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles  
Numéro d'entreprise 0711.723.741

**Rapport de Gestion**  
Exercice 2024

du conseil d'administration du 16 mai 2025 à  
l'Assemblée générale Ordinaire du 2 juin 2025.

---

La société LN24 est l'éditeur d'un programme de télévision en Fédération Wallonie Bruxelles, spécialisé dans l'actualité, l'information, les débats, les documentaires et, plus récemment, le sport. LN24 a été lancée en septembre 2019.

### **1. L'année 2024**

Le développement d'une nouvelle chaîne de télévision conduit par nature à des exercices en perte les premières années, le temps que les audiences atteignent le seuil minimum pour générer des revenus publicitaires à la hauteur des coûts.

En 2024, LN24 a poursuivi ses efforts de développement, tout en faisant évoluer sa programmation et son modus operandi, en vue de réduire ses coûts.

La société en 2024 réalise une perte d'exploitation de -3.173.244 €, ce qui constitue une amélioration de 1.575.667 € par rapport à 2023.

La chaîne a poursuivi en 2024 sa tendance haussière en termes d'audiences et de parts de marché, elle atteint ses meilleures performances de son histoire, elle est devenue la 11<sup>ème</sup> chaîne du paysage audiovisuel francophone, mais ses résultats publicitaires, principalement en début d'année, ont été légèrement inférieurs à ceux de 2023 (- 4%).

L'amélioration des résultats a donc été rendue possible grâce aux réductions des coûts. En effet, les coûts des ventes et des prestations ont été réduits de 1.707.780 € par rapport à 2023, soit une diminution de 22%. Le nouvel équilibre entre les émissions de flux (productions propres) et les émissions de stock (achats), ainsi que le regroupement des émissions du prime time en une seule grande émission découpée en plusieurs chapitres, ont été implémentés avec succès.



## **2. Continuité**

Sur base des perspectives 2025 décrites ci-après, les comptes 2024 ont été établis dans une approche de continuité.

## **3. Recherche et développement**

En 2024, la société n'a pas effectué d'activités de recherche et de développement.

## **4. Succursale**

La société n'avait pas de succursale.

## **5. Produits dérivés**

La société n'a pas utilisé instruments financiers en 2024.

## **6. Perspectives 2025**

Les discussions relatives à la réorganisation financière de LN24 ont abouti favorablement en avril 2025. L'élément central de cette réorganisation est une augmentation de capital de 9,975 k€, réalisée le 25 avril 2025.

Les projections financières indiquent que la trésorerie disponible devrait permettre de couvrir les besoins de la société jusqu'à décembre 2027. Selon le business plan, il est attendu que LN24 atteigne l'équilibre financier durant cet exercice 2027.

Le projet stratégique de LN24 marque un tournant majeur avec l'intégration d'un nouveau pilier à son offre, principalement le week-end : le sport, incarné par le lancement de LN24 Sports. Dans cette dynamique, la chaîne amorce une diversification de ses contenus afin d'élargir son audience, renforcer sa position sur le marché, et accroître ses revenus publicitaires.

Parallèlement, l'optimisation des coûts se poursuivra, notamment grâce au meilleur équilibre possible entre productions internes et contenus achetés, ainsi qu'à des coopérations techniques renforcées.



## 7. Événements importants survenus après la clôture

A notre connaissance, il n'y a pas d'événement qui nécessite un ajustement des états des comptes 2024. Les évolutions importantes du début d'année 2025 sont expliquées au point 6.

## 8. Principaux risques et incertitudes

Les évolutions du marché publicitaire audiovisuel belge et la capacité de la chaîne à augmenter sa part de marché représentent les principales incertitudes de la société.

## 9. Affectation du résultat

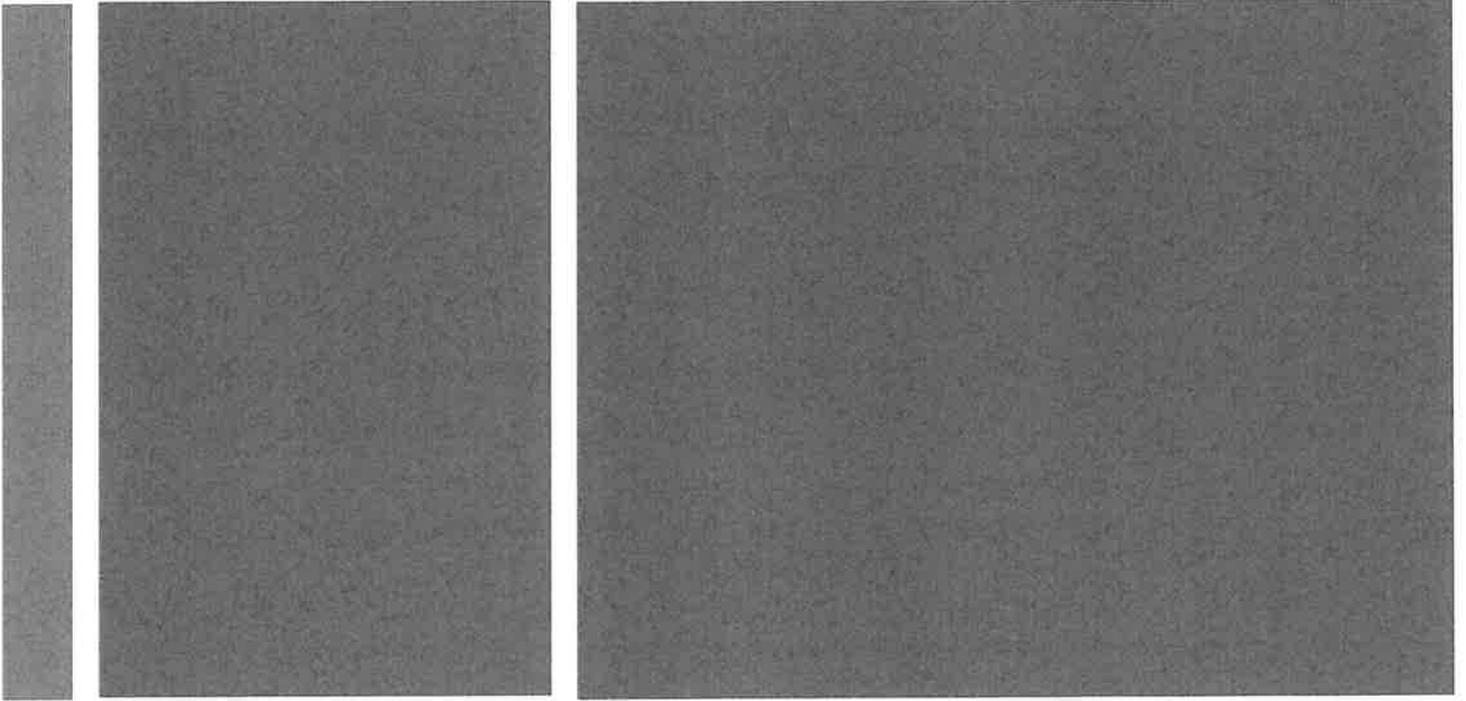
Le conseil proposera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire d'affecter la perte de l'exercice, soit 3.270.408€ en report à nouveau, comme suit :

Perte reportée au 31 décembre 2023	<u>-18.362.970€</u>
Perte de l'exercice à affecter	<u>-3.270.408€</u>
Perte reportée au 31 décembre 2024	<u>-21.633.379€</u>

Fait à Bruxelles, le 16 mai 2025



**RAPPORT DES COMMISSAIRES**



# LES NEWS 24 SA

Rapport du commissaire

31 décembre 2024

# LES NEWS 24 SA

## RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

### (COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la LES NEWS 24 SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 30 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de LES NEWS 24 SA durant trois exercices consécutifs.

#### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

##### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.042.453 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 3.270.408.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation

financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date,

conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

##### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-cap 6.20 des comptes annuels dans laquelle l'Organe d'administration propose à l'assemblée générale le

#### AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises • Siège social • Lozenberg 18 b1 - B 1932 Zaventem  
[audit@rsmbelgium.be](mailto:audit@rsmbelgium.be) - TVA BE 0436 391.122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Belgium - Toelen Cats Dupont Koevoets group - Offices in Aalsi, Antwerp, Liège, Charleroi, Mons and Zaventem

maintien des règles comptables de continuité dans l'arrêt des comptes au 31 décembre 2024. Cette annexe fait état des raisons qui l'ont conduit à arrêter les comptes dans une perspective de continuité malgré qu'elle ait subi une perte nette de €3.270.408 lors de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Organe d'administration y expose les mesures prises et celles en cours en vue de redresser la situation financière de la société ainsi que les prévisions de trésorerie dont l'élément central est une augmentation de capital de 9,975 millions d'EUR réalisée le 25 avril 2025.

#### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

#### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions

économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à

poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle. Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations, à l'exception du fait
  - du fait que les comptes au 31 décembre 2023 n'ont pas été approuvés dans les 6 mois de clôture de l'exercice ;

- ▀ du fait que les comptes approuvés au 31 décembre 2023 n'ont pas été publiés plus d'un mois après l'assemblée générale.

Zaventem, le 16 mai 2025



RSM INTERAUDIT SRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR  
MARIE DELACROIX, ASSOCIÉE



## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

---

### ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

##### Au cours de l'exercice

##### Nombre moyen de travailleurs

Temps plein  
Temps partiel  
Total en équivalents temps plein (ETP)

##### Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein  
Temps partiel  
Total

##### Frais de personnel

Temps plein  
Temps partiel  
Total

##### Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	15,8	9,6	6,2
1002	0,6	0	0,6
1003	16,2	9,6	6,6
1011	27.838	16.872	10.966
1012	912	54	858
1013	28.750	16.926	11.824
1021	1.019.492	642.280	377.212
1022	31.531	19.864	11.666
1023	1.051.022	662.144	388.878
1033	26.878	16.413	10.465

##### Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	22,6	13,1	9,5
1013	37.528	22.617	14.911
1023	1.320.906	832.171	488.735
1033	35.130	20.768	14.361

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	13		13
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	13		13
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	7		7
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1202	2		2
de niveau universitaire	1203	4		4
Femmes	121	6		6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	5		5
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	13		13
Ouvriers	132			
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	5		5
210	1		1
211	4		4
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	13	1	13,6
310	8	1	8,6
311	5		5
312			
313			
340			
341			
342	6	1	6,6
343	7	0	7
350			

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société  
     dont coût brut directement lié aux formations  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	